

Afin de réserver votre emplacement, veuillez nous retourner le talon ci-dessous dûment rempli

Organisateur : Comité des fêtes Blondefontaine

Adresse : 6 Rue de la Saule 70500 Blondefontaine



ATTESTATION - INSCRIPTION BOURSE ECHANGES

Personne physique

se déroulant le 13 Juin 2026 à : Blondefontaine

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- exposer : Pièces auto/moto Miniature Revues Outilage Autres (à présiser)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Comité des fêtes Blondefontaine

Adresse : 6 Rue de la Saule 70500 Blondefontaine



ATTESTATION - INSCRIPTION BOURSE ECHANGES

Personne morale

se déroulant le 13 Juin 2026 à : Blondefontaine

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/, (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

ont le siège est au (adresse): de

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- exposer : Pièces auto/moto Miniature Revues Outilage Autres (à présiser)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation



Règlement de la Bourse d'Echanges Auto-Moto Retro de Blondefontaine

OBJET de la Bourse d'échange : La bourse auto/moto rétro de Blondefontaine (70500) s'adresse aux vendeurs de pièces détachées de véhicules anciens (+ de 30 ans), documentations et d'une façon générale tout article relatif à la voiture ou la moto ancienne. **La vente de véhicule n'est pas autorisée.** Elle accueille les professionnels et particuliers. Conjointement à la bourse, différents plateaux de véhicules anciens d'avant 1990 pourront être exposé.

Art.1 : La bourse d'échange Auto-Moto est organisée par le comité des fêtes, association loi 1901. L'organisation générale, l'attribution des emplacements relèvent de la seule compétence du comité qui se réserve le droit d'exclure tout stand sans rapport direct avec les véhicules de plus de 30 ans ou toute personne troublant le bon ordre de la manifestation.

Art.2 : Le comité des fêtes se réserve la gestion et/ou la vente de boissons et nourriture.

Art.3 : Pour des raisons pratiques lors de l'accueil des exposants, nous souhaitons que les inscriptions soient effectuées par mail à l'adresse suivante : retro.blondefontaine@gmx.fr jusqu'au 30/05/2026. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception du document signé. Les inscriptions seront confirmées par E-mail quand une adresse lisible et valide aura été donnée.

Art.4 : Le non-respect des prescriptions de l'article 3 du présent règlement sera sanctionné par le refus d'accès à la bourse.

Art.5 : La bourse est ouverte aux professionnels et aux particuliers majeurs. La liste des exposants sera tenue à disposition de l'administration conformément à la législation.

Art.6 : L'accueil des exposants se fera à partir de 6h. la bourse sera ouverte au public de 9h à 19h.

Art.7 : La participation est de 3€ le mètre linéaire. L'organisation se réserve le droit d'encaisser le règlement de réservation en cas de désistement à moins d'une semaine de la bourse. Si règlement par chèque, mettre à l'ordre du « Comité des fêtes Blondefontaine ». Pour les règlements en espèces, possibilité de régler à l'arrivée.

Art.8 : Chaque exposant s'engage à ne pas empiéter sur l'espace réservé à la circulation des visiteurs mais aussi des secours. Pour cela, veillez à réserver un emplacement suffisant pour stationner véhicule, remorque... et exposer les marchandises. Possibilité de camping sur place pour les exposants.

Art.9 : Chaque exposant est responsable de ses installations, biens et marchandises. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, perte, dégradation ou accident subi par l'exposant ou occasionné au public. Pas de gardiennage dans la nuit.

Art.10 : La circulation des véhicules est interdite dans l'espace « bourse » de 8h à 19h.

Art. 11 : Chaque exposant veillera à laisser son emplacement propre à la fin de la manifestation. Des conteneurs sont placés en bout d'allées et des sacs à votre disposition à l'accueil.

Art. 12 : Un parking est réservé sur le site aux visiteurs en véhicule ancien de plus de 30 ans.

Je reconnaissais avoir pris connaissance du règlement de la bourse d'échanges.

Date :

Nom & Signature :